

Commune de Vully-les-Lacs, Budget 2018
préavis n°2017/08
Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de MM. Henri-Daniel Kolb, Jacques Loup, Yves Amiet, Julien Schwab et Matthieu Tombez, s'est réunie les 28.11.2017 et 06.12.2017 pour l'examen du préavis municipal concernant le projet de budget 2018.

Monsieur François Haenni, Municipal des Finances, a répondu à nos interrogations par écrit et l'en remercie. La commission des finances a été ainsi renseignée de manière claire et précise.

Examen du budget :

Le budget 2018 prévoit un excédent de revenus de CHF 123'800.00, sur un total de charges de CHF 17'174'600.00 et de revenus de CHF 17'298'400.00. Par rapport aux comptes 2016, il est en retrait de CHF 1'057'200.00 pour les charges et de CHF 966'000.00 pour les revenus.

De notre examen, nous relevons les remarques suivantes :

1. Administration

101.300.30

L'augmentation du poste correspond aux jetons de présence des conseillers communaux prévu pour 5 conseils en 2018 avec la réunion des commissions thématiques.

102.304.00

Augmentation de ce poste de CHF 10'000.00 par rapport aux comptes 2016. Selon la réponse du Municipal des Finances, ce compte enregistre les charges sociales patronales liées à la caisse de pension. Lors de la dernière législature, les revenus des municipaux n'étaient pas assurés. Nous estimons surprenant que tous les Municipaux soient affiliés au 2^e pilier sachant qu'ils reçoivent chacun une indemnité de CHF 10'000.- (excepté le Syndic) et que le salaire minimal pour cette affiliation se monte à CHF 21'150.-.

11.310.30

Ce montant de CHF 15'000.00 a été estimé pour la création d'un journal communal.

16

En complément du préavis Municipal, un montant de CHF 40'000.00 a été budgétisé pour l'achat de 4 ou 5 pédalos, d'un chalet pour la gestion de ce matériel et pour l'organisation de diverses manifestations estivales. Aussi, comme le mentionne le préavis Municipal, le chapitre 16 est équilibré. Toutefois, nous relevons qu'il l'est grâce au prélèvement à hauteur de CHF 56'400.00 dans le fonds de réserve affecté.

2. Finance

22.380.90

Vu qu'aucune provision n'est budgétisée en 2018, nous en déduisons que le fonds est certainement suffisamment approvisionné.

3. Domaines et bâtiments

3431.423.10

Les loyers totalisant CHF 16'000.00 correspondent à 6 mois de location vu que le bâtiment va être rénové.

3501.318.50

En externalisant ce service, nous espérons pouvoir constater une réduction du même montant dans les vacations du Municipal qui effectuait ces tâches jusqu'à aujourd'hui.

3516.427.10

L'absence de cette recette est liée à la décision de la Municipalité de ne plus exiger de location de la Protection Civile (PCi). Selon l'information reçue du Municipal de Finances, la quasi-totalité de communes du district ne demande plus de locations à la PCi. Vu qu'aucune répercussion n'est constatée dans les charges liées à la PCi, nous assimilons, indirectement, cet abandon de location comme une augmentation des charges liées à cet organisme.

3519.312.30 et 3519.436.10

Suite à notre interrogation au sujet des panneaux solaires, le Municipal de Finance nous a répondu que suite à la baisse du prix de l'électricité, les panneaux rapportent moins que prévu. Nous sommes donc étonnés de constater que les revenus restent inchangés alors que le coût de l'électricité augmente de CHF 10'000.- à CHF 35'000.-. Toutefois, ces chiffres sont encore estimatifs car nous n'avons pas encore reçu le décompte annuel de la 1ère année de fonctionnement.

3551.390.10

Nous avons demandé une explication sur ce poste au Municipal des Finances. La réponse reçue mentionnait que ce compte est lié aux charges salariales de la conciergerie du bâtiment communal de Mur. Les activités de conciergerie concernent également les locaux collectifs, ceux de la PCi dans ce bâtiment ainsi que le local de la déchetterie de Mur vers la place de jeux. Malgré les explications données, nous constatons que le montant de CHF 16'400.- correspond un taux d'activité d'environ 25% qui nous semble très important pour les activités en relation .

4. Travaux

43.318.80

Ce poste correspond à la location d'une balayeuse pour env. CHF 1'700.00 par mois. Nous trouvons surprenant que la commune ait besoin de louer une balayeuse malgré l'achat d'une balayeuse (au prix de CHF 60'000.00) en 2013.

474.314.70

Il s'agit du futur port de l'embouchure de Salavaux qui sera créé après la renaturation de la Broye. A notre avis, il serait plus judicieux d'alimenter un fonds de réserve affecté plutôt que de catégoriser cette dépense dans un poste d'entretien courant.

5. Instruction publique et cultes

RAS

6. Police

RAS

7. Sécurité sociale

RAS

8. Services industriels

RAS

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget 2018 tel que présenté.

La Commission des Finances :

Henri-Daniel Kolb

Jacques Loup

Yves Amiet

Julien Schwab

Matthieu Tombez